



**Allocution de Madame Christine RAZANAMAHASOA,
Présidente de l'Assemblée nationale de Madagascar à l'occasion de la 5^{ème}
Conférence Mondiale des Présidents de Parlement (19-20 aout 2020)**

Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire,

Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement, Chers Collègues,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement ravie de pouvoir participer personnellement à cette conférence en ligne des Présidents de Parlement. Une occasion pour nous tous d'échanger nos points de vue sur des sujets aussi importants qu'est le Multilatéralisme qui, reconnaissant le, a subi quelques revers ces derniers temps.

Le monde fait face actuellement à un défi majeur, sans précédent, qu'est la pandémie du covid-19.

Cette pandémie, avec ses effets disruptifs, dont aucun pays au monde n'est épargné, nous montre, une fois de plus, l'importance de l'entraide et de la solidarité internationales. Dans la foulée, elle nous prouve à quel point les institutions internationales, comme l'OMS, le FMI, la Banque Mondiale, l'UNICEF, sont cruciales pour notre santé et notre sécurité collectives.

Il faut noter toutefois que la crise a, par contre, mis au grand jour les profondes inégalités et injustices économiques et sociales dans le monde.

La pandémie doit être un vecteur pour nous unir et nous entraîner vers le multilatéralisme afin d'affronter et de combattre ensemble cet ennemi commun. Face à des défis globaux, il ne peut y avoir qu'une réponse globale, dit-on.

Le multilatéralisme est un élément devenu incontournable dans un monde de plus en plus interdépendant qui est le nôtre.

Le multilatéralisme, contrairement à l'unilatéralisme ou à l'isolationnisme, permet à tous les pays, grands ou petits, pauvres ou riches, d'agir de concert, de façon plus harmonieuse, pour affronter ensemble les problèmes communs. Selon un proverbe malagasy : « izay mitambatra vato, izay misaraka fasika », (traduction : La pierre fait bloc, le sable s'éparpille), la solidarité est la clé de la réussite, la division mène vers l'échec.

Réunissant les pays autour d'objectifs communs, le multilatéralisme vise à la construction d'un consensus autour des questions politico-économiques. Il permet d'adopter des normes internationales communes, de créer les meilleures conditions pour la paix, pour faire régner la justice et l'égalité dans le monde. Autrement dit, il véhicule non seulement des valeurs (l'universalité, l'unité, la solidarité, l'égalité, la justice et l'équité, la non-discrimination...), mais a aussi pour objet de mettre en place des projets réels, concrets, viables pour tous les Etats.

En tant que parlementaire, la véritable question est de savoir comment le Parlement pourra-t-il contribuer au redressement du pays face à l'avènement de cette crise qui précarise davantage les économies ?

Quel rôle de premier plan peut-il jouer pour reconstruire en mieux l'avenir ?

Le parlement a pour fonctions principales d'adopter les textes législatifs urgents et nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Il est également de son devoir de contrôler et d'évaluer les mesures et actions prises par le gouvernement en réponse aux crises posées par la pandémie. Il s'agit entre autres des mesures de renforcement du système de santé publique, des mesures sociales, l'accès équitable aux ressources de prévention et de soin sur tout le territoire, la protection des données personnelles, le financement du secteur de la santé, les programmes de protection sociale et la gestion des fonds publics.

Il doit, de même, promouvoir la transparence sur l'évolution et la gestion de la crise afin de conserver la confiance du public envers le gouvernement. Pour cela, les parlementaires ont le devoir de fournir les informations nécessaires et exactes sur les risques et les mesures de prévention au niveau de leurs circonscriptions. Ils doivent également fournir des rapports sur les actions menées et les résultats obtenus, répondre aux attentes de la population, travailler avec les dirigeants locaux pour diffuser les informations et appliquer les mesures adéquates.

La présente crise nous enseigne que le parlement, en tant que représentant du peuple, est conduit à être plus à l'écoute de la population. Il est amené à mieux définir les priorités en matière de politiques gouvernementales en œuvrant davantage au développement des secteurs sociaux, comme l'éducation, la santé, l'emploi, l'alimentation... Il doit aussi doubler ses efforts sur les domaines connexes comme l'urgence climatique, l'économie inclusive et verte, ainsi que la défense de l'égalité des sexes.

La coopération interparlementaire, par le biais des débats au sein des organisations interparlementaires, et des échanges d'expériences, d'expertises, d'information, des bonnes pratiques, entre les Parlements, offre l'avantage d'accompagner l'Exécutif vers le redressement.

Ainsi, les organisations interparlementaires doivent-elles se doter de tous les appuis nécessaires pour faire gagner leur point de vue sur la scène internationale et pour être en mesure de défendre leurs propositions d'action.

Mesdames, Messieurs,

Quoique le multilatéralisme puisse être un outil efficace, la persistance de la pauvreté et des inégalités sous toutes ses formes fragilisera les efforts de paix et de développement dans le monde.

Il est temps que le multilatéralisme réalise tous les objectifs et principes prescrits et produit des effets réels, tangibles et concrets sur les problèmes actuels et à venir.

Pour relever ces défis, le multilatéralisme a besoin du soutien d'un Parlement fort, efficace et capable d'assumer sa responsabilité et ses obligations en matière de législation et de contrôle de l'action du gouvernement.

Je vous remercie pour votre attention.